Cinquante-septième année. - N ° 46 A Lundi 6 et mardi 7 mars 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 966

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

834 004 673 RCS Angers.
MAULIT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1743770.00 EUR.
Adresse : ZA la Fontaine, Champigné-Hauts d'Anjou (les), 49330 Les Hauts-d'Anjou.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : JLB Société par actions simplifiée au capital de 13.900 euros Siège social : ZA La Fontaine - 49330 LES HAUTS D'ANJOU RCS ANGERS 493 331 227 MAULIT Société à responsabilité limitée au capital de 1.743.770 euros Siège social : ZA La Fontaine - 49330 LES HAUTS D'ANJOU RCS ANGERS 834 004 673 AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant acte sous seing privé en date à LES HAUTS D'ANJOU (49) du 2 mars 2023, les sociétés "JLB" et "MAULIT", ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société "MAULIT" par la société "JLB". Aux termes de ce projet, la société " MAULIT " ferait apport à la société " JLB " de la totalité de son actif, savoir 5.381.935 euros, à charge de la totalité de son passif, savoir 2.388.559 euros. L'actif net apporté serait donc de 2.993.376 €. Il en résulterait une augmentation de capital de la société MAULIT de 17.265,01 €. La société MAULIT détenant la totalité des actions de la société JLB, il serait procédé immédiatement à une réduction du capital de la société JLB de 13.900 €. Le rapport d'échange s'établirait à 100 actions de la société JLB pour 101 parts sociales de la société MAULIT. Montant prévu de la prime de fusion : 2.916.110,99 € Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion ont été déposés, au greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS, le 3 mars 2023 sous le numéro 2023/2112 pour la société JLB et sous le numéro 2023/2111pour la société MAULIT. Pour avis.